



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°65-2016-076

PUBLIÉ LE 14 OCTOBRE 2016

# Sommaire

## Préfecture Hautes-Pyrenees

- 65-2016-10-13-004 - Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Monsieur Gilbert MANCIET, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, le mercredi 19 octobre 2016, de 8h30 à 19h00 (2 pages) Page 3
- 65-2016-10-05-009 - Arrêté portant subdélégation de signature du lieutenant-colonel Thierry ETIENNE, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées (2 pages) Page 6
- 65-2016-10-12-002 - Ordre du jour CDAC du 07-11-2016 (1 page) Page 9

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2016-10-13-004

Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales  
à Monsieur Gilbert MANCIET, sous-préfet de  
Bagnères-de-Bigorre, le mercredi 19 octobre 2016, de  
8h30 à 19h00



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie et des moyens

ARRETE N°

Service du développement territorial

**accordant la suppléance**

Bureau de la coordination interministérielle

**des fonctions préfectorales**

**à Monsieur Gilbert MANCIET**

**sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre,**

**le mercredi 19 octobre 2016, de 8h30 à 19h00**

**La Préfète des Hautes-Pyrénées,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret du 29 septembre 2015 portant nomination de M. Gilbert MANCIET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de sous-préfet, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre ;

**Vu** le décret du 9 juin 2016 portant nomination de Mme Béatrice LAGARDE, préfète des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** le décret du 6 juillet 2016 portant nomination de M. Marc ZARROUATI, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**Considérant** l'absence simultanée de Mme Béatrice LAGARDE, préfète des Hautes-Pyrénées et de M. Marc ZARROUATI, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, le mercredi 19 octobre 2016, de 8h30 à 19h00 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

---

*Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>*

Préfecture - Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9 – Tél : 05 62 56 65 65 – Télécopie : 05 62 51 20 10  
courriel : [prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr) - Site Internet : [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)

## ARRETE

**ARTICLE 1** - M. Gilbert MANCIET, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, est chargé de la suppléance des fonctions préfectorales, le mercredi 19 octobre 2016, de 8h30 à 19h00.

**ARTICLE 2** - M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 13 octobre 2016



Béatrice LAGARDE

# Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2016-10-05-009

Arrêté portant subdélégation de signature du  
lieutenant-colonel Thierry ETIENNE, commandant le  
groupement de gendarmerie départementale des  
Hautes-Pyrénées



## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE  
DES HAUTES-PYRÉNÉES

LE COMMANDANT DE GROUPEMENT

**ARRETE n°**  
**portant subdélégation de signature du lieutenant-colonel Thierry ETIENNE**  
**commandant le groupement**  
**de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-6 et R.2212-1 ;

VU le Code de la Route et notamment l'article L.325-1-2 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 9 juin 2016 portant nomination de Madame Béatrice LAGARDE, préfète des Hautes-Pyrénées ;

VU l'ordre de mutation de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale n° 097629 du 31 décembre 2015 nommant le lieutenant-colonel Thierry ETIENNE, en qualité de commandant de groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées ;

VU l'arrêté n° 65-2016-09-15-004 du 15 septembre 2016 portant délégation de signature au lieutenant-colonel Thierry ETIENNE, en qualité de commandant du groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées ;

### ARRETE

**Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Thierry ETIENNE commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées, et en application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 65-2016-09-15-004 du 15 septembre 2016 susvisé, la délégation de signature est donnée pour la matière mentionnée à l'article 1 de cet arrêté, au lieutenant-colonel Emmanuel QUIBLIER commandant en second le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Thierry ETIENNE, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées, et en application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 65-2016-09-15-004 du 15 septembre 2016 susvisé, la délégation de signature est donnée pour la matière mentionnée à l'article 2 de cet arrêté, aux officiers de gendarmerie désignés ci-après :

- lieutenant-colonel Emmanuel QUIBLIER, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées ;
- capitaine Arnaud PELLETIER, commandant l'escadron départemental de sécurité routière des Hautes-Pyrénées ;
- capitaine Stéphane LOURDAIS, commandant en second l'escadron départemental de sécurité routière des Hautes-Pyrénées.

**Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Thierry ETIENNE commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées, et en application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 65-2016-09-15-004 du 15 septembre 2016 susvisé, la délégation de signature est donnée pour la matière mentionnée à l'article 3 de cet arrêté, au lieutenant-colonel Emmanuel QUIBLIER, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées.

**Article 4 :**

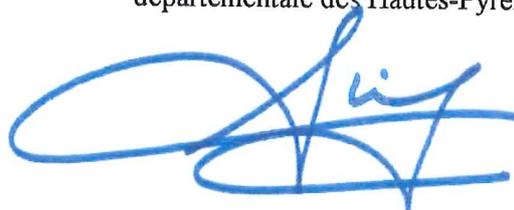
L'arrêté préfectoral n° 65-2016-08-11-003 du 11 août 2016 portant subdélégation de signature du lieutenant-colonel Thierry ETIENNE commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées, est abrogé.

**Article 5 :**

Le lieutenant-colonel Thierry ETIENNE, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées et notifié aux subdélégués.

Tarbes, le 05 octobre 2016

Pour la Préfète et par délégation  
Le lieutenant-colonel Thierry ETIENNE  
commandant le groupement de gendarmerie  
départementale des Hautes-Pyrénées.



# Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2016-10-12-002

## Ordre du jour CDAC du 07-11-2016

*Ordre du jour de la CDAC du 07/11/2016 : extension de 80,18 m<sup>2</sup>, dans bâtiment existant, de la surface de vente du supermarché LIDL, implanté chemin Cognac à Tarbes*



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie et des moyens

Service du développement territorial

Bureau de la programmation  
et des affaires économiques

Secrétariat de la CDAC

## Commission Départementale d'Aménagement Commercial

*Réunion du lundi 7 novembre 2016 à 15 heures  
salle Charles de Gaulle à la Préfecture*

### ORDRE DU JOUR

Examen de la demande d'autorisation d'exploitation commerciale n° 2016-06 :

**Demandeur :** SNC LIDL

**Commune d'implantation :** TARBES

Projet : demande d'extension de l'ensemble commercial « LIDL » implanté chemin Cognac à Tarbes par agrandissement, dans le bâtiment existant, de 80,18 m<sup>2</sup> de la surface de vente du supermarché « LIDL ».

---

*Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>*

Préfecture - Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9 – Tél : 05 62 56 65 65 – Télécopie : 05 62 51 20 10  
courriel : [prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr) - Site Internet : [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)